

Mairie de HEUDICOURT

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2021

Conseillers présents : MM LEPLAT Michel, DUFOUR Stéphanie, DELACROIX Hugues, AERNOUITS Didier, BUTEZ Benoit, DELAPLACE Jean-Pierre, SAVARY Michèle, TURSKI Carole.

Conseillers excusés : BAUCHARD Nathalie, DELACROIX Angéline (Pouvoir à DELACROIX Hugues).

Conseillers absents : BAUCHARD Christelle, HARLE Xavier, MANIER Audrey, VROLAND Romain.

- ❖ Le compte rendu de la séance du 02 septembre 2021 a été approuvé.
- ❖ Madame Stéphanie DUFOUR est désignée secrétaire de séance.

❖ **Présentation du projet terrain Foot de Fins par M. DECODTS et délibération**

Après présentation du projet par M. DECODTS et M. GRICOURT, après en avoir délibéré sans leur présence, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux et s'engage à verser à la commune de Fins la somme annuelle de 8€/hbts soit, 4 240€ pour l'entretien du terrain et les travaux prévus sur les bâtiments.

❖ **Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Délibération sur le mode de calcul des attributions compensatoires fiscales.

Suite à l'adoption de la FPU par la CCHS le 1^{er} Janvier 2020, la commune ne reçoit plus le produit fiscal directement mais une attribution de compensation fiscal calculé ainsi :

CFE 2019	CVAE 2019	IFER 2019	TASCOM 2019	TAFNB 2019	CPS 2019	AC FISCALES 2020
2 336€	1 632 €	0 €	0 €	41 €	1 259 €	4 009 €

Après vérification des montants et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants pris en compte par la CLECT dans le calcul de la part fiscale des attributions de compensation définitives.

Délibération sur la charge transférée voirie

Un pacte financier et fiscal sur 4 ans et proposé aux communes pour financer les travaux de voirie de 2020 à 2024.

Pour la réalisation par les communes de travaux sur les voies intra-muros (d'intérêt communautaire), l'enveloppe est estimée sur 4 ans et comprend :

- Les travaux de création (TN)
- Les travaux d'entretien (TE)

AC pour Heudicourt par an : 7 913 €

Montant des AC sur 4 ans : 31 654 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

❖ **Agents communaux : organisation du temps de travail (1607h)**

Suite à la loi de transformation de la FPT 2019, nous devons revoir la durée du temps de travail de nos agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la suppression pour les agents, de la journée du maire (jour de congé accordé en octobre) ainsi que la mise en place de la journée de solidarité fixé au lundi de Pentecôte.

❖ **Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Instauré en 2018, le régime indemnitaire des agents doit être révisé jusqu'à la fin du mandat. Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité, les montants annuels votés au prorata du temps de travail et les bénéficiaires tels que définis ci-dessous :

Groupe 1 (rédacteur cat B) : voté 8400€ sur une base de 35h/semaine

Groupe 2 (agent contractuel de + 3 ans) : voté 2500€ sur une base de 35h/semaine

Groupe 1 (Agent technique, maîtrise) : 4000€ sur une base de 35h/semaine

Il a été adopté à l'unanimité l'instauration du complément indemnitaire annuel (CIA) pour les agents de la commune pour une enveloppe de 1000€ / agent, proratisé au temps de travail et basé sur un entretien professionnel annuel.

❖ **Décision budgétaire modificative budget assainissement**

Suite à des travaux engagés pour compte de tiers en 2018 sans convention, le budget assainissement est en déséquilibre pour une somme de **2 184,96 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'annulation de mandat de travaux pour le remettre en travaux pour la commune.

❖ **Projets de travaux 2022 et demandes de subventions**

Suite à la réunion de la commission travaux le 19 octobre 2021, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur certains dossiers avant demandes de subventions.

Il est présenté au conseil, l'étude réalisée par LeaseProtect pour l'installation de trois caméras sur la place de la Mairie.

Après délibération, le conseil municipal se prononce défavorablement quant à l'installation de caméras de vidéoprotection sur la commune.

Il est proposé de monter un dossier DETR pour subventionner le passage aux LED dans l'enceinte de la mairie. Après devis réalisé par l'entreprise DEBAILLEUX, les travaux totaux s'élèveraient à 1 169 € HT. Nous pouvons prétendre à un taux de subvention entre 30 et 35% sur le montant HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition.

Séance levée à 21H00